Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20261116-125_11_2026-DE

Bordereau de signature

Questions diverses

Signataire	Date	Annotation
Frédérique MINSSIEUX	17/11/2026	**Action : Visa**
Thierry BEAUJOUAN	17/11/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Thierry BEAUJOUAN (Maire , COMMUNE DE GUIPRY-MESSAC) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 22 mai 2026 à 14:45 au 22 mai 2029 à 14:45.
Frédérique MINSSIEUX	18/11/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : PDF_34304 // Deliberations

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20261116-125_11_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	

Vote
Aucun Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 16 Novembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : AUBEUX Céline, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie, LACHUER Maude, MARTIN Alice, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : DAVID Emilie à Mme AUBEUX Céline, MENOUX Serge à Mme FERRIER Marie-Josèphe, Mme LE CORRE Maëla à M. VENET Clément,
Absent(s) : MAUNY Odile MERCIER Gaëlle, Mme ALONZO-BOUSQUET Claire,

A été nommé(e) secrétaire : Mme FERRIER Marie-Josèphe

2026_125 – Questions diverses

M. Venet rappelle son intervention sur l'accès au soin il y a 6 mois. Il lui avait été répondu que le débat était prématuré, qu'il fallait laisser s'ouvrir la maison de santé et attendre pour voir comment elle vivait. Les 6 mois s'étant écoulés, il souhaite avoir un point sur la situation. Son groupe rappelle qu'il est disponible pour travailler sur le salariat de médecin.

M. Roul répond que la commune a rencontré l'ARS il y a peu. Pour salarier les médecins, il faut créer un centre de santé. L'ARS a découragé la commune de s'engager dans cette voie, sur plusieurs aspects : un centre de santé ne suffit malheureusement pas à amener des médecins. Par ailleurs ces structures sont de plus en plus déficitaires (plus de 80% des centres le sont). L'ARS a conseillé à la commune de travailler sur l'attractivité du territoire. Il a été proposé de refaire une réunion de sensibilisation sur les maisons de santé pluridisciplinaire, qui peuvent constituer un facteur d'attrait pour de jeunes médecins. Celle-ci ne requiert pas une unité de lieu pour les praticiens. Les conditions sont un peu plus souples que par le passé. Les jeunes professionnels qui cherchent à s'installer regarderaient cela. M. Roul a rencontré les médecins de la commune. Il y a un médecin stagiaire qui arrive en janvier pour au moins 6 mois dans un premier temps. Le docteur Lanoix est d'accord pour venir à cette réunion. Elle a demandé d'attendre l'arrivée de ce nouveau collègue pour organiser cette réunion, qui pourrait avoir lieu en février. Les paramédicaux qui ont été approchés par M. Roul sont également partants pour participer à cette réunion. Il y a encore de grosses barrières : il faut au moins deux médecins qui entrent dans la boucle de l'écriture de ce projet de santé. Les professionnels du

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 17/11/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20261116-125_11_2026-DE

territoire ne sont pas inscrits dans le dispositif de médecin junior. C'est dommage, car c'est une bonne porte d'entrée. C'est déjà intéressant que deux voire trois médecins soient autour de la table de cette réunion, ce qui n'a pas été le cas dans le passé.

M. le Maire ajoute que la communauté de communes rencontre l'ARS avec Bretagne Porte de Loire pour créer un projet local de santé. En effet, pour monter un projet local de santé, il faut un territoire de 50 000 habitants, ce qui sera donc le cas sans un rapprochement des deux communautés de communes. Cela permettrait de mettre en place une CPTS.

M. le Maire a eu un contact avec Maire qui héberge une maison de santé et qui a recruté un médecin qui fait deux actes en une heure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/11/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN